

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 04161

Numéro SIREN : 538 159 823

Nom ou dénomination : 31 CHANGE

Ce dépôt a été enregistré le 23/11/2023 sous le numéro de dépôt A2023/025424

31 CHANGE
SARL au capital de 38 000 euros
Siège social : 30 Rue du Taur
31000 Toulouse
RCS TOULOUSE n°538 159 823

(Ci-après la « **Société** »)

**PROCES-VERBAL
D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 19 JUILLET 2023**

L'an deux mille vingt-trois,
Le dix-neuf juillet,
A dix-huit heures,

Les associés de la Société, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social de la Société, sur convocation faite par le Gérant.

L'assemblée générale est présidée par Monsieur Ibrahim MERKBAOUI, en sa qualité de Gérant de la Société.

Le président constate que sont présents :

- **La Société MMALIA**, représentée par Monsieur Malek MERKBAOUI, titulaire de 1 900 parts sociales en pleine propriété ;
- **La Société IMRAYAN**, représentée par Monsieur Ibrahim MERKBAOUI, titulaire de 1 900 parts sociales en pleine propriété.

Soit au total 2 associés présents totalisant 3 800 parts sociales composant le capital social.

Le Président déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut donc délibérer et prendre toutes décisions extraordinaires.

Les documents ci-dessous ont été adressés aux associés huit jours avant la date de la présente assemblée et sont tenus à leur disposition au siège social. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Sont déposés sur le bureau à la disposition de l'assemblée :

- Copie des convocations ;
- Texte des résolutions proposées.

Le Président rappelle à l'assemblée **l'ORDRE DU JOUR** :

- Nomination de la cogérance ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de co-gérant, pour une durée indéterminée, à compter du 1^{er} septembre 2023 :

- **Monsieur Malek MERKBAOUI,**
Né le 31/10/1982 à TOULOUSE
De nationalité française
Demeurant 7 Rue Rémusat 31000 Toulouse,

Les cogérants exerceront leurs fonctions dans les conditions prévues par la loi et le titre III des statuts constitutifs de la Société.

Monsieur Malek MERKBAOUI a déclaré par avance qu'il acceptait les fonctions de Co-Gérant et qu'il n'était frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 18h30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Gérant.

La Gérance

Monsieur Ibrahim MERKBAOUI

Monsieur Malek MERKBAOUI



Certifié conforme
par la gérance



Les associées

La société IMRAYAN

Représentée par
Monsieur Ibrahim MERBAOUI



La société MMALIA

Représentée par
Monsieur Malek MERBAOUI

